



# Le son

publié le 23/09/2008

*Descriptif :*

Comment traiter un fichier son issu d'un CD ou d'Internet ? Utilisation d'Audacity

- **A.Utilisation des sons en classe :**

- Musique (webradios, en téléchargement, en streaming) ;
- Dialogues (sites étrangers) ;
- Enregistrements d'élèves ;
- Sons spécifiques à une langue (animaux, interjection, en situation ...)

- B. **Besoins liés à l'utilisation de sons :**

- 1. Rappels à la loi :

- *Sous chacune de ses formes (MP3, WMA, partition, disque, concert ...) la musique est protégée* : il faut l'accord des différentes personnes qui ont élaboré cette musique avant diffusion à savoir : les auteurs (compositeur et parolier), l'éditeur de musique, les interprètes, le producteur.
  - Droit d'auteur :
    - Droit patrimonial : 70 ans après la mort de l'auteur. Ensuite, les oeuvres tombent dans le domaine public.
    - Droit moral (intégrité de l'oeuvre) : ne cesse jamais. Pour adapter ou arranger une musique, il faut le demander aux auteurs (ou ayants droit). Par contre, la parodie est autorisée.
  - L'éditeur : le droit patrimonial de l'éditeur expire en même temps que celui des auteurs.
  - Les interprètes : Droit voisin qui protège l'interprétation = droit patrimonial (50 ans) + droit moral (sans fin).
  - Le producteur : Droit patrimonial de 50 ans. Il touche une rémunération chaque fois que l'enregistrement est utilisé, par reproduction sur support ou par diffusion en public. Il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord du producteur pour écouter l'enregistrement dans le cercle de famille, en faire une copie privée, ou en utiliser des extraits dans un cadre pédagogique.

Lorsqu'une oeuvre tombe dans le domaine public, il ne faut pas oublier de nommer les auteurs et les interprètes.

- Combien coûte une musique ?
  - Dans une salle des fêtes (fête privée) de moins de 300 m<sup>2</sup> : 60,95 € (SACEM).
  - Sur une webradio : entre 150 € et 400 € par mois.
- Peut-on graver un CD du commerce ?
  - Il est permis de graver un CD pour usage personnel. Il en est de même pour tout CD emprunté à un ami ou

à une médiathèque (d'après le livre « Guide Pratique du droit d'auteur » d'Anne-Laure Stérin, Edition Maxima - 417 p 296), d'après l'article L.331-9 de la loi du 1er Août 2006.

- Tout dispositif empêchant la copie d'un CD audio est illégal.

- Il est interdit :

- De mettre des fichiers audio issus d'un CD en ligne (30 000 € d'amende + 3 ans de prison).
- De partager ses fichiers avec d'autres internautes par peer-to-peer (Conseil constitutionnel, 27/07/06).
- De faire un lien vers un site de fichiers non autorisés.
- De télécharger des fichiers non autorisés : 30 000 € d'amende + 3 ans d'emprisonnement (loi du 1er Août 2006).

Les internautes sont identifiés par leur adresse IP (pour la connaître : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) >vos traces - découvrez comment vous êtes pistés.

- La musique à l'école :

- Pas besoin d'autorisation pour faire écouter des extraits de CD en classe.
- Diffusion radio : autorisation de la Sacem à faire.
- Concert : gratuité dans le cadre d'un cours, payant devant un public.
- Site intéressant : <http://www.educnet.education.fr/dossier/rechercher/media5.htm>

## 2. Modifier des documents existants :

- Faire des coupes
- Créer des plages silence
- Panacher plusieurs sources sonores (voix, son ...)

## 3. Créer des documents sonores

- Enregistrements d'enseignants
- Enregistrements d'élèves
- Journal scolaire (Podcast)

## 4. Sitographie

- Où trouver de la musique libre de droit ?
  - <http://www.cduson.com>
  - <http://www.easyzik.net>
  - <http://www.rocklineopera.com>
  - <http://www.dogmazic.net>
  - <http://www.jamendo.com/fr/>

- Ressources liées au son : (liste bien évidemment incomplète)
  - [http://agreg-ink.net/sahai/07-pedagogie\\_music.html](http://agreg-ink.net/sahai/07-pedagogie_music.html)
  - <http://www.sceren.fr/pedagogie/languesenligne/default.asp>
  - <http://www.ac-orleans-tours.fr/anglais-liens/sitepedago/index.htm>
  - <http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/Langues/index.htm>
  - <https://ww2.ac-poitiers.fr/langues/>

## 5. La baladodiffusion (podcast)

- Voir le site d'Edudnet <http://www.educnet.education.fr/dossier/baladodiffusion/default.htm>
- Pour les élèves :
  - Ceux qui ont une mémoire auditive.
  - Permet de rattraper le cours.
  - Ecoute à volonté, à son rythme, avec plusieurs lieux de travail : classe, C.D.I, maison, E.P.N ...
  - Améliore la compréhension orale.
- Par les élèves :
  - des travaux de groupe.
  - des commentaires de texte.
  - des exercices de prononciation et de répétition.
- Pour l'enseignant :
  - Répertoires de ressources sonores.
  - Autre moyen de diffusion.
  - Attention aux aspects juridiques.

## C. Utilisation d'Audacity :

- [http://www3.ac-nancy-metz.fr/logistic/rubrique.php3?id\\_rubrique=33](http://www3.ac-nancy-metz.fr/logistic/rubrique.php3?id_rubrique=33)
- <http://vieira.mickael.free.fr/audacity>

Nicolas Vauzelle, FCE TICE , Septembre 2008



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.